

Qui sommes nous ?

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) est un éco-organisme national créé par la Fédération des Industries Nautiques, agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Sa mission est d'organiser, gérer et financer la déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie sur l'ensemble des territoires français (métropole et outremer).

Qui finance la déconstruction des bateaux ?

Déconstruire un bateau représente un coût. Celui-ci est financé par les metteurs sur le marché (constructeurs, importateurs, distributeurs) à travers le paiement d'une éco-contribution sur la vente des bateaux neufs depuis le 1^{er} janvier 2019 et par une dotation provenant de la fiscalité applicable aux bateaux de plaisance.

*Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme
Dans ce sublime et si fragile paysage
À ton environnement tu as toujours fait attention
Et quand il en sera fini de ton embarcation
Tu penseras à la solution recyclage**



Association pour la Plaisance Éco Responsable
22 rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. 01 44 37 04 02 - contact@aper.asso.fr

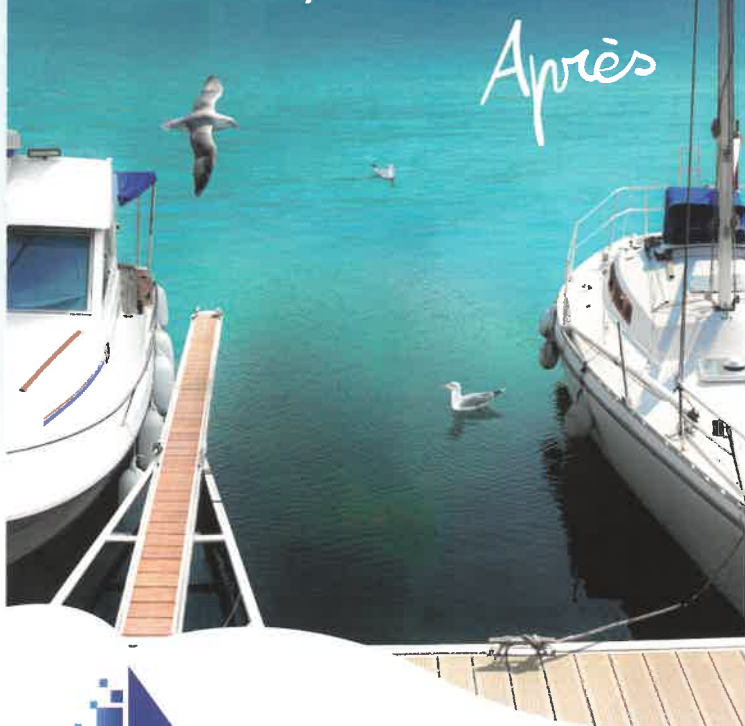
www.recyclermonbateau.fr



Imprimé sur du papier certifié PEFC dans une usine labellisée Imprim'Vert, certifiée ISO 14001 pour son management environnemental.



www.recyclermonbateau.fr



Votre bateau est vieux,
irréparable, non navigable ?
Faites-le déconstruire !



*Littérature inspiré de Charles Baudelaire... ©Agence Kern - Kern-logence.com - Edition 2022 - Crédits photos : Shutterstock / Gils Crochet
ne pas jeter sur la voie publique

VOTRE BATEAU EST VIEUX, IRRÉPARABLE, NON NAVIGABLE ? L'APER, VOUS PERMET DE DÉCONSTRUIRE, recycler et valoriser votre bateau de plaisance en fin de vie, **GRATUITEMENT**, dans l'un de ses centres agréés. Vous faites un geste écologique, responsable et durable.

Le Saviez-vous ?



Tout le monde peut faire déconstruire gratuitement son bateau.*



L'industrie nautique française est la première au monde à mettre en place ce service.



Depuis mi-2019, près de 5000 bateaux ont déjà été déconstruits par l'APER.

Quels bateaux sont éligibles ?

Tous les bateaux de plaisance de 2,5m à 24m, immatriculés en France : bateaux à moteur, voiliers, jet-skis, conçus pour la navigation de plaisance, en mer et en eaux intérieures.

Seuls les engins de plage (planches à voile, kayaks, pédalos...) et les bateaux professionnels (pêche, transport de passagers...) ne sont pas concernés.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Tout propriétaire ou détenteur d'un **bateau de plaisance** en fin de vie : particulier, professionnel, port de plaisance, collectivité...

* Le déséchouage éventuel et le transport ne sont pas pris en charge.

Pourquoi faire déconstruire mon bateau ?

Pour gagner de la place dans mon jardin.

Pour ne plus payer inutilement une place au port ou des frais de gardiennage.

Pour laisser la mer aussi belle que le jour où je l'ai trouvée.

Pour dépolluer la plage en face de chez moi.

Nous avons tous une bonne raison de nous occuper de notre vieux bateau. L'essentiel est d'agir dans le respect de l'environnement, grâce à l'APER.

Comment ça marche ?



Je me rends sur www.recyclermonbateau.fr pour créer mon compte et remplir une demande en ligne.



Je suis contacté par le déconstructeur agréé le plus proche et je choisis la meilleure solution pour le transport.



Le bateau est livré au centre et déconstruit.



L'APER se charge des formalités administratives (désimmatriculation et radiation de pavillon).

À tout moment de ma démarche, j'ai accès à un accompagnement téléphonique, personnalisé et gratuit.

Que devient mon bateau ?

Il est dépollué puis démantelé. Les matériaux sont triés, acheminés et valorisés dans les filières adaptées.

Aujourd'hui, en moyenne, les bateaux confiés à l'APER sont valorisés à 70% sous forme de recyclage matière ou de production d'énergie, par des professionnels agréés. L'objectif est d'atteindre 100% dans les prochaines années.